

Hausse de 16% des agressions verbales contre les agents des douanes

Les données fournies par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) permettent d'étudier les atteintes à l'encontre de ses agents et ses biens enregistrées en 2017.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'atteintes aux biens diminue tandis que celui des atteintes aux agents augmente. Cette évolution est due à la hausse du nombre d'agressions verbales, une tendance localisée dans plusieurs directions interrégionales. En revanche, le nombre d'agressions physiques reste stable, et celui d'agents blessés continue de diminuer.

1357 atteintes aux agents enregistrées en 2017

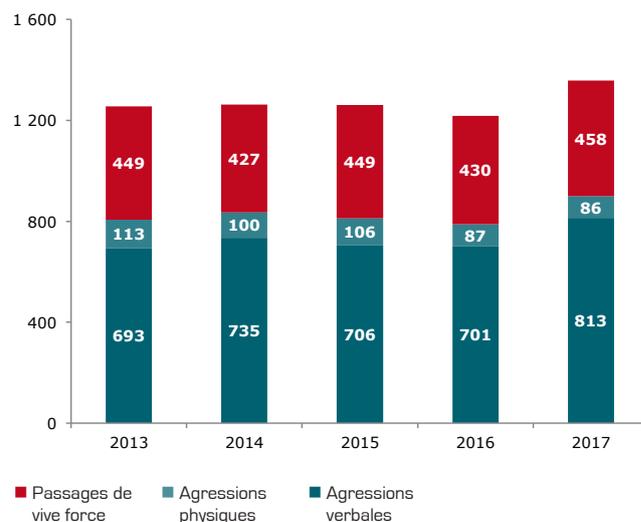
En 2017, 1 357 atteintes aux agents de la DGDDI ont été enregistrées. Ce nombre connaît ainsi une tendance à la hausse de 11% par rapport 2016, année durant laquelle 1 218 faits ont été recensés.

Cette évolution est principalement due à l'augmentation du nombre d'agressions verbales, qui constituent la majeure partie des atteintes (60%). En effet, 813 agressions verbales ont été enregistrées en 2017, contre 701 l'année précédente, soit une tendance à la hausse de 16% [1]. Dans une moindre mesure, le nombre de passages de vive force augmente de 7% au cours de cette période (458 faits constatés en 2017, contre 430 en 2016). Le nombre d'agressions physiques reste stable (86 faits constatés en 2017, contre 87 en 2016).

Sur une période plus longue (2013 - 2017), la récente hausse du nombre d'agressions verbales rompt la relative stabilité de cette forme de violence (+ 17% par rapport à

2013). Cependant, le nombre d'agressions physiques reste nettement inférieur à celui observé en 2013 (- 24%).

1 Atteintes aux agents de la DGDDI enregistrées de 2013 à 2017



Source: DGDDI - traitement ONDRP

48 agents blessés en 2017

Le nombre d'agents de la DGDDI blessés en service est de 48 en 2017. Il s'agit d'une baisse importante, puisque 110 agents blessés avaient été dénombrés l'année précédente. Cette tendance à la baisse est d'ailleurs observable sur une période plus longue (2013 - 2017).

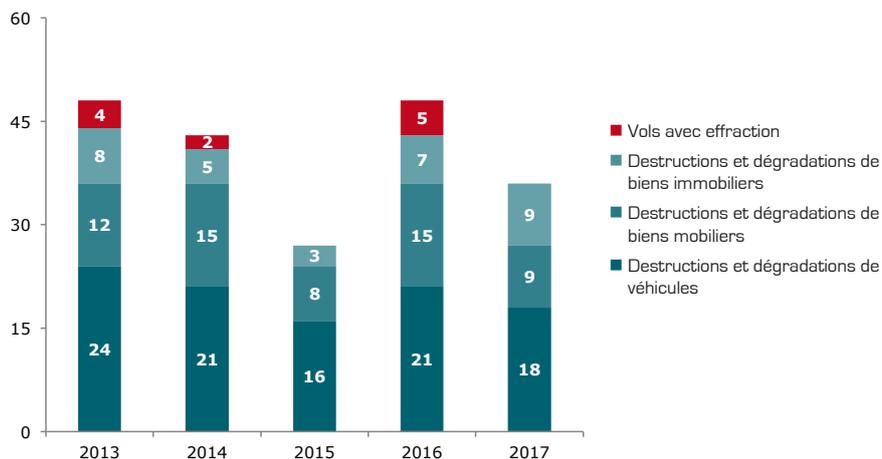
Aucun agent des douanes n'est décédé en service en 2017. Au cours de la période 2013 - 2017, un agent est décédé en service en 2015, lors d'une surveillance.

36 atteintes aux biens enregistrées en 2017

Le nombre d'atteintes aux biens de la DGDDI diminue entre 2016 et 2017. Au total, 36 faits ont été constatés en 2017, contre 48 l'année précédente.

Cette tendance est principalement liée à la baisse du nombre de destructions et dégradations de biens mobiliers (9 atteintes enregistrées en 2017, contre 15 en 2016), et au fait qu'aucun vol n'ait été commis en 2017 (contre 5 en 2016) [2]. Le nombre de destructions et dégradations de véhicules reste stable, tout comme celui de destructions et dégradations de biens immobiliers (respectivement 18 et 7 en 2017, contre 21 et 7 en 2016).

2 Atteintes aux biens de la DGDDI enregistrées de 2013 à 2017



Source : DGDDI - traitement ONDRP

5 directions interrégionales concentrent 71% des atteintes aux agents

La DGDDI est organisée en directions régionales (DR) et directions régionales garde-côtes (DRGC), lesquelles forment des directions interrégionales (DI).

En 2017, 1 182 atteintes aux agents des douanes ont été enregistrées en France métropolitaine (hors DROM-COM). Ces atteintes sont concentrées dans plusieurs DI, notamment celles de Roissy et d'Ile-de-France (respectivement 223 et 208 faits constatés). Le sud et le nord du territoire sont également touchés (160 faits constatés dans la DI d'Auvergne et Rhône-Alpes, 124 dans la DI des Hauts-de-France, et 121 dans la DI d'Occitanie). Ces cinq DI concentrent ainsi près des trois quarts des atteintes aux agents enregistrées en France métropolitaine en 2017 (71%). D'une part, les zones les plus touchées sont celles où se concentre l'activité des services, aux points d'entrée et de sortie du territoire. D'autre part, ces atteintes pourraient être liées à des phénomènes locaux (ex : trafics, criminalité organisée, flux migratoires).

Il est possible de repérer, entre 2016 et 2017, une augmentation des agressions verbales dans les DI d'Auvergne et Rhône-Alpes (+ 39 faits constatés), d'Ile-de-France (+ 33 faits), et de Roissy (+ 31 faits). L'augmentation des atteintes aux agents, principalement due à la hausse des agressions verbales, s'expliquerait donc par l'évolution de cette forme de violence dans ces trois DI.

En outre-mer, les atteintes aux agents des douanes sont aussi concentrées dans deux zones : la DI des Antilles et de la Guyane et la DR de Nouvelle-Calédonie (respectivement 116 et 38 faits constatés). Ces directions concentrent la grande majorité des atteintes aux agents enregistrées en outre-mer en 2017 (88%). À nouveau, cette concentration pourrait être liée à des phénomènes locaux (ex : orpaillage illégal).

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Cette étude a été réalisée à partir des données fournies par la sous-direction « Ressources humaines, relations sociales et organisation » de la DGDDI. Les résultats sont intégralement disponibles dans le fichier Excel associé.

Des données relatives aux fuites à pied ayant été fournies pour l'année 2017 mais pas pour les années précédentes, elles n'ont pas été incluses dans les calculs pour présenter les atteintes à champ constant.

Définitions

Les agressions physiques incluent les atteintes à l'intégrité physique d'un agent, y compris les menaces avec arme.

Les agressions verbales incluent les refus de contrôle, la résistance passive, les insultes, les menaces verbales.

Les passages de vive force correspondent au refus ou à l'omission par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer aux injonctions d'arrêt exprimées par le service. Ils incluent les passages en force d'un dispositif de contrôle douanier, quel que soit le lieu (ex : frontière, intérieur du territoire), et les moyens utilisés pour éviter un point de contrôle (ex : ralentissement puis redémarrage brusque).

La définition de ces atteintes est inhérente à la classification utilisée par la DGDDI. Elle ne correspond pas aux qualifications du Code pénal.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Tél : +33(0)1 76 64 89 61 - Contact : ondrp@inhsj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ